



déposé le 26 mai 2006

Équité et transparence

Dans ce journal, nous publions la première phase du mouvement présentée à la CAPD du 24 mai. Cette publication traditionnelle du SNUipp permet à l'ensemble des collègues de consulter la totalité des résultats.

Avant la CAPD, nous avons pu, par notre travail de vérification, faire corriger quelques erreurs. Mais, c'est bien l'information à tous qui garantit la transparence des opérations de mouvement.

Vous trouverez donc, classées par poste, les affectations des collègues qui ont obtenu satisfaction, ainsi que leur barème global (les éléments qui le composent étant, bien entendu, confidentiels et donc jamais publiés). Seul élément de transparence, le barème représente le critère objectif qui permet de départager les collègues. Sa publication garantit l'équité en permettant à chacun de contrôler le mouvement.

Les éluEs du SNUipp seront toujours garants de l'équité et de la transparence dans le respect de chacun.

Mariana BARIC, Elsa DELIGNIERE, Sarah DIAZ, Maryse GALI, Betty JEAN dit TEYSSIER, Emmanuel VENEAU

Sommaire
p.1 équité et transparence
p.2à4; résultats 1er mouvement
p.5 liste des postes vacants
p.-6collègues sans poste et maintenu
p.7 direction d'école
p.8 résultat consultation, frais de déplacement

SNUipp/FSU
05.62.05.42.51
Ch. Réthourie
32000 Auch

Le SNUipp vous
est utile,
soutenez-le,
renforcez-le.
Syndiquez-vous.

Prix 0,50€ - Mensuel n°195sup2 - 26 mai 2006 - CPPAP 0410 S 07278
SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER. Ce bulletin vous a été
envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les
informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51 / Fax: 05.62.05.65.78

mouvement 2006 mouvement 2006 mouvement 2006



AIGNAN		ADJ ELE	PROUZET	SOPHIE	10,806	TD
AIGNAN		TIT.R.BRIG	TURPIN	STEPHANE	15,278	TD
AUBIET		ADJ ELE	RAETZ	BENEDICTE	10,542	TD
AUCH	ARAGO	CLIN	POURQUE	HENRI	27,250	TD
AUCH	ARAGO	MAITRE G	HULNET	NICOLE	31,350	TD
AUCH	CONDORCET	CLIS	LEPEE	AMANDINE	5,333	TD
AUCH	CONDORCET	DIR APPLIC	ST MARTIN	ERIC	31,256	TD
AUCH	CONDORCET	MAITRE REF	FORESTIER	ISABELLE	25,294	TD
AUCH	CONDORCET	ZIL	CASTERA	EVELYNE	23,569	TD
AUCH	ECOLE GRAND GARROS 2	ADJ ADAP	CAPDEPUY	VERONIQUE	29,386	TD
AUCH	ECOLE JEAN ROSTAND 1	PSY	CLAES	M JOSEE	34,886	TD
AUCH	EST	ANI LV ESP	ZEMMOUCHE	MARC	24,003	TD
AUCH	EST	COORD TICE	BONAHON	GEORGES	35,000	TD
AUCH	EST	CPAIEN	TURCHI	LOUIS	35,167	TD
AUCH	GRAND GARROS I	ADJ ELE	MOUTON	CELINE	22,333	TD
AUCH	GRAND GARROS I	ADJ FRANCA	VACQUIER	MAGALIE	6,328	TP
AUCH	GUYNEMER	ADJ MAT	BOUAS	FRANCOISE	26,433	TD
AUCH	GUYNEMER	ADJ MAT	CLAUDIO-ZOFIO	MARIA	28,961	TD
AUCH	GUYNEMER	ZIL	MUSQUIN	PIERRE	13,333	TD
AUCH	JEAN JAURES	DIR.EC.ELE	LAFFARGUE	BERNARD	12,333	TD
AUCH	JEAN ROSTAND I	BRIG STAIS	SAMATE	LAURE	2,833	TP
AUCH	JEAN ROSTAND I	DIR.EC.MAT	LALANNE	ANNICK	26,283	TD
AUCH	JEAN ROSTAND II	DIR.EC.MAT	BARRAU	BRIGITTE	21,119	TD
AUCH	LA CONVENTION	ADJ.SPE.	AUBOUIN	CYNTHIA	3,333	TD
AUCH	LA CONVENTION	ADJ.SPE.	BAYLAC	FABIENNE	8,286	TP
AUCH	LISSAGARAY	ADJ MAT	MAZZER	GILIANE	27,878	TD
AUCH	OUEST	COM EGPA	CASERO	MICHEL	45,000	TD
AUCH	PONT NATIONAL	ADJ MAT	LANCON	VERONIQUE	31,333	TD
AUCH	ROUGET DE LISLE	ADJ ELE	VILLENEUVE	PATRICIA	40,317	TD
AUCH	ROUGET DE LISLE	DIR.EC.ELE	PARETI	JEAN	14,331	TD
AUCH	ROUGET DE LISLE	MAITRE G	CHAPUIS	SYLVIE	22,744	TP
AUCH	SAINT EXUPERY	ADJ MAT	ETTORI	PAUL	26,197	TD
AUCH	SAINT EXUPERY	REMP.ST.FC	RAMIREZ	RAPHAEL	34,803	TD
AUCH		MAITRE G	PASCOLINI	JOSIANE	33,689	TD
AUCH CEDEX	COLLEGE SALINIS	ADJ SEGPA	PAPY	CHRISTINE	22,244	TD
AUTERRIVE		ADJ ELE	LARROQUE	MARIE CLAUDE	11,833	TD
BARCELONNE DU GERS		ADJ ELE	MARTIN	M LOUISE	19,269	TD
BARRAN		DIR.EC.ELE	FOUET	SONIA	1,833	TP
BASSOUES		ADJ ELE	STANGHELLINI	BARBARA	14,333	TD
BEAUCAIRE		DIR.EC.ELE	REVEL	LAURENT	3,303	TD
BEAUMARCHES	PAGES	ADJ.SPE.	DE NODREST	JULIEN	5,167	TD
BEAUMARCHES	PAGES	DIR SPE.	RYCKEBOER	VERONIQUE	13,333	TP
BEAUMARCHES		ADJ ELE	DUFFAU	CHRISTINE	34,719	TD
CASTELNAU DAUZAN		ADJ MAT EL	BESSIERESANDRIEU	CECILE	9,047	TD
CASTERA VERDUZAN		ZIL	MARCHESIN	FRANCIS	30,189	TD
CASTILLON MASSAS		DIR1CL.ELE	BOUBEE	MATHIEU	3,333	TD
CAUPENNE DARMAGNAC		DIR1CL.MAT	PENIN	PATRICIA	39,133	TD
CAZAUBON		ADJ MAT	CAPOT	M HELENE	24,092	TD
CAZAUBON		DIR.EC.ELE	GRANGE	SOPHIE	29,722	TD
CERAN		DIR1CL.ELE	MURYN	DELPHINE	11,331	TD
CONDOM	ECOLE JULES FERRY	MAITRE REF	ARACIL	REJANE	37,600	TD
CONDOM	PIERRE MENDES FRANCE	ZIL	MUNOZ	CHRISTINE	27,478	TD
CONDOM		MAITRE G	LE VERT	ANNE MARIE	21,250	TD
DEMU		DIR1CL.MAT	ARIES	ESTELLE	4,333	TD
DURAN		DIR.EC.ELE	CERVETTI	VIRGINIE	6,311	TP
EAUZE	CHENONCEAUX I	REMP.ST.FC	LASJAUNIAS	FREDERIQUE	26,242	TD
ENCAUSSE		ADJ ELE	DELABAN	CHRISTINE	11,831	TD
ENCAUSSE		DIR.EC.ELE	LOMBARD	ESTELLE	4,333	TD
ESTANG		ADJ MAT EL	DIEDERICH	THIERRY	16,844	TD
ESTANG		ZIL	VASSEUR	MYRIAM	15,983	TD
FLEURANCE	PASTEUR	ADJ ELE	ADER	SANDRINE	11,942	TD
FLEURANCE	PASTEUR	TIT.R.BRIG	BROCHETTO	SANDY	3,833	TD



FLEURANCE		ADJ MAT	BARTHE	SYLVETTE	33,103	TD
FLEURANCE	VICTOR HUGO	ZIL	RUIZ	PHILIPPE	7,161	TD
GALIAX	VICTOR HUGO	DIR1CL.ELE	PETIT	DENIS	33,122	TD
GIMONT		ADJ ADAP	STIGLIANI	DOMINIQUE	12,278	TP
GIMONT		ADJ ELE	DALLET JAMMES	HELENE	9,333	TD
GIMONT		MAITRE G	CREMONT	EDWIGE	8,333	TD
GOUTZ		DIR1CL.ELE	CASTERA	VICENTA	26,256	TD
JEGUN	LESCOUT	ADJ.SPE.	CARRE	DIDIER	8,333	TP
JEGUN	LESCOUT	ADJ.SPE.	CORREGE	CORALIE	3,333	TP
JEGUN	LESCOUT	ADJ.SPE.	GARCIA	EULALIE	6,333	TP
JEGUN	LESCOUT	ADJ.SPE.	HAENER	CAROLE	3,333	TP
JEGUN	LESCOUT	ADJ.SPE.	VERGEZ	KARINE	12,833	TP
JEGUN	LESCOUT	DECH.D.SPE	NOGUES	SYLVIE	3,158	TP
JEGUN		ADJ ELE	LAFFONT	CAROLE	14,333	TD
JEGUN		ADJ MAT EL	MUSQUIN	VERONIQUE	13,703	TD
JEGUN		DIR.EC.ELE	LIORT	DELPHINE	1,333	TP
JEGUN		TIT.R.BRIG	PUGENS	JEAN MARIE	9,169	TD
JU BELLOC		ADJ ELE	LEONARDI	CHRISTINE	13,742	TD
L ISLE DE NOE		DIR.EC.ELE	DUPOUY	SYLVIE	13,333	TD
L ISLE JOURDAIN	PAUL BERT	ADJ ELE	PETRUS	SOPHIE	21,333	TD
L ISLE JOURDAIN	PAUL BERT	ADJ.APP.EL	ROQUIGNY	MARTINE	28,297	TD
L ISLE JOURDAIN	RENE CASSIN	CLIS	DELECROIX	ANNE CECILE	9,856	TD
L ISLE JOURDAIN	RENE CASSIN	MAITRE REF	LE BRETON	HELENE	24,289	TD
L ISLE JOURDAIN	RENE CASSIN	ZIL	MAIRESSE	SONIA	6,833	TD
L ISLE JOURDAIN		ADJ MAT	BURGAN	ELIANE	25,333	TD
L ISLE JOURDAIN		ADJ MAT	JECHOUX	PASCAL	27,256	TD
L ISLE JOURDAIN		ADJ MAT	VANTHOURNOUT	CATHERINE	21,244	TD
L ISLE JOURDAIN		DIR.EC.MAT	COMMENGE	LYDIE	32,917	TD
LA SAUVETAT		ADJ MAT EL	LABOUP	CHRISTINE	19,242	TD
LA SAUVETAT		DIR.EC.ELE	CHASTEL	HELENE	3,833	TP
LAHITTE		DIR1CL.ELE	TEULE	ANNE SYLVIE	6,333	TD
LALANNE ARQUE		DIR1CL.ELE	BRU	ANNE	1,333	TD
LANNUX		DIR1CL.MAT	SEGUIGNES	MARIE-AGNES	9,333	TD
LAVARDENS		DIR.EC.ELE	POLES	MURIEL	6,231	TP
LE HOUGA		DECH.D.SPE	LAFFORGUE	MYRIAM	3,333	TP
LE HOUGA		DIR SPE.	BRESSY-MARNIER	MARIE-FRANCE	32,303	TP
LECTOURE	GAMBETTA II	ADJ FRANCA	MONTELS	SYLVIAN	6,333	TD
LECTOURE	GAMBETTA II	CLIS	LAFFONT	AUORE	3,333	TD
LECTOURE	GAMBETTA II	REMP.ST.FC	FORESTIER	SERGE	24,233	TD
LECTOURE		ADJ MAT	LESNE	CATHERINE	24,156	TD
LIAS		ADJ MAT	ADAMCZAK	HERVE	27,161	TD
LOMBEZ		ADJ ELE	LAVENU	MARION	8,333	TD
LUPIAC		ADJ ELE	BOUSQUET	XAVIER	7,153	TD
LUSSAN		DIR1CL.ELE	CAPDE VIELLE	VALERIE	10,189	TD
MAGNAS	CENTRE DU SARTHE	ADJ.SPE.	REY	CHRISTIANE	12,439	TP
MARCIAC		DIR.EC.MAT	SILVA	BRIGITTE	21,242	TD
MARCIAC		ZIL	DUBRULLE	CHRISTIAN	21,303	TD
MARSAN		DIR.EC.ELE	CLAUSSE	AURELIE	3,833	TD
MAS DAUVIGNON		DIR1CL.ELE	LASMOLES	JULIE	1,333	TD
MAURENS		ADJ MAT EL	CAUSSE	INGRID	13,333	TD
MAURENS		DIR.EC.ELE	CASSE	M PIERRE	11,333	TD
MAUVEZIN		ADJ ELE	MARMET	MARTINE	22,786	TD
MAUVEZIN		ADJ MAT	GIZON DUNETIER	NADINE	17,242	TD
MAUVEZIN		DIR.EC.ELE	ADROVER	BRIGITTE	24,747	TD
MAUVEZIN		DIR.EC.MAT	ROUX	PASCALE	29,242	TD
MIELAN	COLLEGE	ADJ SEGPA	WILHELM	PASCAL	27,225	TP
MIRADOUX		ADJ ELE	TAUPIAC	MARIE CHRISTINE	4,333	TD
MIRANDE		ADJ ELE	PEYRIE	SOPHIE	17,228	TD
MIRANDE		ADJ MAT	DUBRULLE	CATHERINE	19,239	TD
MIRANDE		ANI GASCON	ESPINASSE	J MICHEL	33,250	TD
MIRANDE		COORD TICE	FRUCOT	J LOUIS	27,939	TD
MIRANDE		CPAIEN	PRAT	J CHARLES	31,303	TD
MONFERRAN SAVES		ADJ ELE	DELANNOY	M CHRISTINE	10,311	TD
MONLEZUN		DIR1CL.MAT	BERGADA	HELENE	4,000	TD

mouvement 2006 mouvement 2006 mouvement 2006

MONLEZUN DARMAGNAC		ADJ ELE	ARNOULT	SEBASTIEN	4,333	TD
MONLEZUN DARMAGNAC		DIR.EC.ELE	JABOUILLE	PABLO	2,333	TP
MONTESTRUC SUR GERS		DIR.EC.ELE	CUSINATO	CAROLINE	3,333	TD
MONTREAL DU GERS		ADJ MAT EL	ORBILLOT	NATHALIE	16,333	TD
NOGARO	COLLEGE DARTAGNAN	ADJ SEGPA	BRAU	THIERRY	30,778	TP
NOGARO		ADJ ELE	FIGUEROA	PATRICK	2,333	TD
NOGARO		BRIG STAIS	GOURGUES	VIVIANE	33,458	TD
ORNEZAN		DIR1CL.ELE	BARBIER	NADEGE	3,000	TD
PAUILHAC		ADJ.SPE.	LACASSIE	SANDRINE	7,333	TD
PAUILHAC		DIR1CL.ELE	DELMAS	CHRISTIAN	31,825	TD
PAVIE	JEAN-JAURES	ADJ ELE	PECH	LAURENCE	12,333	TD
PAVIE		TIT.R.BRIG	LALANNE-CAZALAS	M FRANCOISE	17,219	TD
PESSAN		DIR.EC.ELE	LARROQUE	STEPHANE	7,333	TD
PLAISANCE	ECOLE ELEMENTAIRE	ADJ ADAP	FAIVRE PICON	DOMINIQUE	23,092	TD
PLAISANCE		ADJ ELE	DENAGISCARDE	FRANCOISE	11,333	TD
PLAISANCE		ADJ MAT	CASSAGNET	EVA	1,333	TD
PLAISANCE		REMP.ST.FC	DE RESSEGUIER	HENRI	31,300	TD
RIGUEPEU		ADJ ELE	ROMERO	JEAN-FRANCOIS	28,250	TD
RISCLE		ADJ ADAP	DAVOISNE	EMILIE	1,333	TP
RISCLE		ADJ ELE	LAJUS	M CHRISTINE	23,183	TD
RISCLE		DIR.EC.ELE	LASSERRE	CHRISTELLE	3,333	TP
RISCLE		REMP.ST.FC	RAMEL	PHILIPPE	19,225	TD
ROQUEFORT		DIR1CL.ELE	MOTHES	BARBARA	3,000	TD
ROQUES		DIR1CL.ELE	AIX	SYLVIE	5,331	TD
SAMATAN		ADJ ADAP	PAREJA	FRANCK	4,333	TP
SAMATAN		ADJ ELE	THERON	NATHALIE	26,686	TD
SAMATAN		DIR.EC.MAT	FORNELLI	ANDRE	31,239	TD
SAMATAN		PSY	VERSCHELDE	ISABELLE	18,225	TD
SARAMON		ADJ ELE	HELBOIS	CHRISTINE	17,639	TD
SARAMON		DIR.EC.ELE	SANSAS	MONIQUE	34,733	TD
SARRAGACHIES		DIR1CL.MAT	PERE	BEATRICE	1,333	TD
SEISSAN		ADJ ELE	BOULAY	BEATRICE	6,833	TD
SEISSAN		TIT.R.BRIG	POURCET	PHILIPPE	14,233	TD
SEMPESSE		DIR.EC.ELE	BILLO	LISIANE	3,333	TP
SOLOMIAC		DIR.EC.ELE	LABATUT	LISE	3,333	TD
ST CLAR	CENT. SANIT.& SOC.	ADJ.SPE.	GAUCHIRAN	KARINE	3,333	TP
ST CLAR	CENT. SANIT.& SOC.	DIR SPE.	ODELUT	JEROME	10,333	TP
ST GEORGES		DIR1CL.ELE	ANGLARD	MARIE	14,944	TD
ST GERME		ADJ ELE	ESCARBOUDEL	MURIEL	1,333	TD
ST JEAN POUTGE		DIR1CL.MAT	PENTO	CORINNE	15,975	TD
ST PUY		DIR.EC.ELE	CHAUMARD	ISEULT	5,333	TP
STE CHRISTIE		DIR.EC.ELE	GIAVARINI	MELANIE	2,333	TP
VIC FEZENSAC		ADJ ELE	BRIDARD	MARC	26,319	TD
VIC FEZENSAC		ADJ ELE	DESCLAUX	EDITH	18,333	TD
VIC FEZENSAC		CLIS	PUYAL	J PIERRE	35,000	TD
VIC FEZENSAC		TIT.R.BRIG	SALADIE	FRANCK	13,247	TD

TP: titre provisoire

TD: titre définitif

TD*: sous réserve d'obtention du CAPA-SH (sinon à titre provisoire)

à Mirande, l'emploi de coordonnateur TICE est fractionné sur 2 postes:

1/2 TICE + 1/2 remplaçant

1/2 animateur occitan + 1/2 TICE



Temps partiels

Alors qu'il a accepté les temps partiels à 80% de droit, l'Inspecteur d'Académie a refusé d'accorder ceux sur autorisation en mettant en avant des difficultés de gestion du personnel : ces collègues qui doivent des demi-journées à l'administration sont "en surnombre" sur leur école ces jours-là. Apparemment, pour l'IA et les IEN, un enseignant supplémentaire dans une école relève pratiquement du scandale, car il est bien connu que les enseignants volent leur temps... (Le raisonnement tenu est d'ailleurs identique à celui qui fait refuser un temps partiel à un directeur d'école à 5 classes et plus.)

Nous lui avons fait remarquer qu'un maître supplémentaire dans une école améliore tout de même la qualité du travail réalisé avec les élèves, ce qui n'a pas retenu son attention.

Travailler à 80% payé 85 est un **droit acquis**. Nous ne demandons que l'application de ce droit. Chacun a une raison valable de se mettre à temps partiel... Et sous prétexte d'économies de bout de chandelle, l'IA aura sans aucun doute à gérer des problèmes de remplacements dûs à des absences qui n'auraient pas existées si les collègues avaient pu travailler à 80%.

Les temps partiels de droit (50 - 75 - 80 %) sont tous accordés ainsi que les quotités 50 et 75% sur autorisation.

Intégration dans le corps de PE

En l'absence de la dotation ministérielle, l'examen de la liste est reportée à la CADP du 23 juin. Depuis 2 ans, il y a globalement autant de places que de demandes... Pourtant ce mode d'intégration sans reconstitution de carrière n'est pas satisfaisant

EXEAT

L'Inspecteur d'Académie accorde tous les exeat. Cette année, il n'y a eu que 5 demandes... La CAPD s'étant tenue plus tôt que d'habitude, tous les collègues n'ont peut-être pas transmis leur dossier. Il est encore temps de le faire et de nous faire parvenir un double.



Postes vacants à l'issue de la 1ère phase

Directions

Barcelonne 4 cl
Miélan 5 cl
Miradoux 4 cl
Seissan 6 cl
St Clar élem 3 cl
St Martin d'Armagnac 2 cl
St Mézard 2 cl

Chargé d'école

Pergain Taillac

Adjoints élémentaires

Cazaubon (2 postes)
Castelnau-d'Auzan
Estang

AIS

Le Houga IME adj-spé (4 postes)
St Clar adj-spé
Condom CLIS
Vic Fezensac Maître E
Auch J.Rostand 1 Maître G
Condom Maître G
Lectoure Maître G
Masseube Maître G
Gimont Psychologue
Miélan Enseignant Référent

Divers

Nogaro Brigade
Condom animateur informatique
A ces postes, se rajoutent ceux libérés par congés parentaux, dispo, CLD (environ 1 dizaine), et ceux issus des couplages de temps partiels (environ 45/50).

Mouvement 2ème phase

Attention, cette année, la deuxième phase sera informatisée.

Pour un contrôle efficace des informations fournies par l'administration renvoyez-nous votre fiche syndicale.

Ouverture prévue du serveur: du 3 au 11 juin
CAPD le 23 juin

Collègues sans poste

ABAZIOU Estelle
ARAM Coralie
AVRIL Karine
BAHUAU Pietie
BERGERON Véronique
BIANCHINI Gaëlle
BIANCHINI Nicolas
BIERER Isabelle
BLANCAFORT Stéphanie
BONARD Laëtitia
BOUBEE Jerry Géraldine
BOUDET Valérie
BOUE Lucie
BOUZIGUES Christelle
BRETON CHICHARRO AnneLaure
BURGUES Isabelle
CALBET Claire
CASEMODE Delphine
CHOUCHAOU Hassana
CUNHA David
DALLAPRIA Arnaud
DARIES Stéphanie
DELOM Bernard
DELPORTE M-Hélène
DUVIAU Vanessa
GARNIER Arnaud
GIANNI Virginie
GRACIALYdie
HERTEL-GRESSER Julie
JAUBART Sandrine
JORDAN Laurence
JORDAN Séverine
JOUENNE Aurore
LABANT Fanny
LAFFARGUE Marylis
LAMARQUE Hélène
LEMEST Marie
LEIGNEL Sandrine
LEPINEUX Fabienne
LEZIAN Valérie
LOMAZZI Sandra
MANANT Céline
MIQUEL Valérie
MONLIBOS Sandrine
MOUNAL Mélissa
NAUD Martine
NUX SANCHIS Magali
PAREJA Sylvia
PARRA Séverine
PIERDONA Karine

PIFFARI Isabelle
RICAU J.Charles
RIGHESSO Corinne
ROLANDO Carole
ROQUES M.Pierre
ROSSO M.Christine
ROUSSEAU Laëtitia
SALVO Agnès
SILAIRE Bénédicte
TAFFET Claudine
THEBAULT Nadège
THORNARY Vincent
VENEAU Emmanuel
VERARDO Gilles
VIGNERES Sylvie

Collègues maintenus sur leur poste

ABADIE Nadine
ALBOUY Aurélie
ANTOINE M.Josée
AZEMA Laurence
BERTRAND M.Chantal
BESSE Karine
BLANCKAERT Chantal
BONNOTTE Micheline
BOUILLON Véronique
BRETTES Muriel
BRUNET Isabelle
BUC Isabelle
BUDIN Odile
CARIOU-ADNET Yvonne
CENCIGH Anne
CHANCHE Patricia
CHANTREL Stéphanie
CLAVEROL Sandrine
COCHET Pascal
CONTINENTE Marie
CUELLO Mary
DAURIAJ Pierre
DESPAX Martine
DROUET Isabelle
DUBOR Chantal
DUFRECHOU Carole
DUHAU Daniel
DULER Nadine
ESCOUBET Karine
FAURE M.Annick
GERMAIN Véronique
GHERARDI Paule
GIROIRE Isabelle
GISSOT Laurent

GOUAZE Pierrette
GUITARD Florence
HAGE Danielle
HAUSS Catherine
IBANEZ Christine
JACOMET Françoise
KIM Isabelle
LACLAVERIE Valérie
LAFON Philippe
MARC Alain
MASAROTTI Stéphanie
NANCE Claire
NIFLE Philippe
PALLAS Annick
PARMENTELOT Sandra
PION Nicole
PONSOLE Nathalie
RANDONNET Nathalie
RENARD Maud
ROBERT Sandrine
ROQUEFORT Sabine
SADELER Valérie
SERES Sybil
SOL Marlène
SOLON Catherine
SOURY Claude
SOURY Françoise
ST GENEZ Laurence
TOULET Françoise
TOURNIER Myriam
VALLEZ Catherine
VIEILLE GIRARDET Brigitte
VIGEON MARICIC Mylène
VILLANEAU Muriel
WOJCIK Georges

Cette année, un grand nombre de collègues reste sans poste: 70. A cela se rajoutent entre 25 et 30 PE sortants de l'IUFM. Le solde des entrants aux permutations a encore été ultra positif (+13) expliquant en partie cette situation.

La seconde phase du mouvement sera difficile, car le sur-nombre sera important.

Et l'Inspecteur d'Académie se permet de refuser les 80% sur autorisation, diminuant ainsi les possibilités de postes supplémentaires!



Direction d'école

Le SNUipp tient compte de l'avis majoritaire de la profession : il décide de ne pas signer le protocole d'accord sur la direction d'école et ne lève pas le mot d'ordre de grève administrative.

Dès l'annonce des propositions du Ministère concernant la direction d'école, le SNUipp est le seul syndicat à avoir organisé une réelle consultation de toute la profession (Bulletin spécial et internet).

Celle-ci a recueilli plus de 15 000 réponses qui indiquent que la grande majorité des enseignants ne refuse pas le principe d'une amélioration du système des décharges et de l'aide à l'exercice de la direction. Mais 61% refusent catégoriquement les conditions de leur mise en oeuvre.

En effet, si l'attribution d'un quart de décharge pour les écoles de 4 classes constitue une avancée, cela ne s'accompagne d'aucune création de poste. Cette mesure serait financée sur le dos de la Formation Initiale des PE2, et par voie de conséquence sur la Formation Continue..

En outre, la profession condamne le recours à des emplois précaires.

Le SNUipp décide donc de poursuivre les actions sur la direction et le fonctionnement des écoles. Il prendra des décisions dans ce sens au mois de juin prochain.

Quelle est l'attitude du Ministère ?

Va-t-il mettre en oeuvre ce protocole refusé par la majorité de la profession ?

Apparemment oui (voir page suivante). Le recrutement envisagé de 50000 EVS et son incidence sur les chiffres du chômage avant l'échéance électorale de 2007 est une donnée bien plus importante pour le gouvernement que la qualité de fonctionnement réel dans les écoles!

Le Ministère va donc porter une lourde responsabilité pour l'impasse dans laquelle les écoles vont se trouver, avec en leur sein, les équipes pédagogiques qui auront à gérer en partie la formation des PE2, ainsi que la prise en charge de nouveaux personnels précaires.

Quoi qu'il en soit, l'année prochaine s'annonce comme une année supplémentaire de grève administrative pour la direction d'école, à moins qu'enfin le gouvernement décide de prendre la situation au sérieux et fasse des propositions dignes de ce nom.

Bien que l'ensemble des organisations syndicales (à l'exception d'une seule) refuse le protocole, le Ministre a demandé aux IA de le mettre en oeuvre.

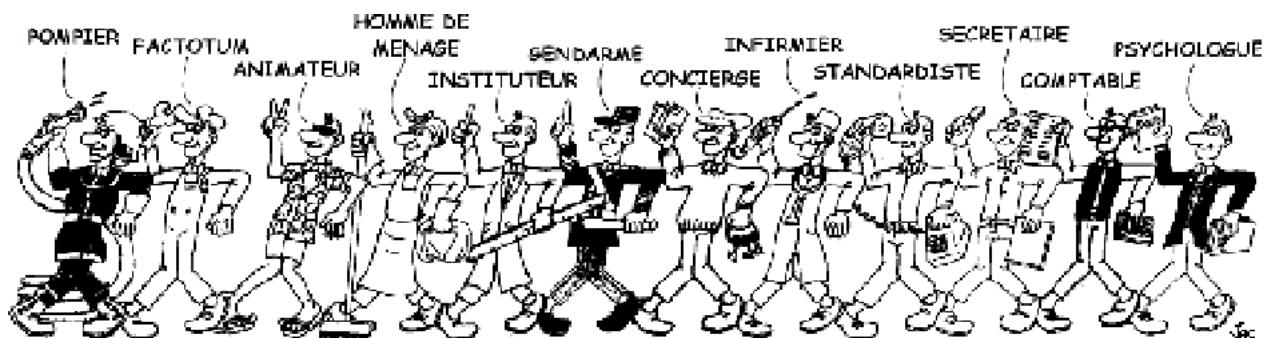
Contrairement à ce qu'annonce le Ministère, aucun emploi n'est créé. Ce sont les PE2 qui financeraient les décharges.

Régler la question du fonctionnement de l'École par l'installation massive de la précarité est inacceptable.

Une fois de plus, en refusant de mettre les moyens dans l'école, le gouvernement poursuit sa logique d'affaiblissement du service public.

Quoi qu'il en soit, avec toute la profession, nous allons continuer de nous battre pour obtenir enfin les moyens dont l'école et les élèves ont besoin !

Joël RAMBEAU



Résultats de la consultation du SNUipp :

10305 bulletins dépouillés le 6 mai incluant les réponses individuelles et collectives soit plus de 15000 réponses au total :

1/4 de décharges pour les écoles de 4 classes :	OUI = 70,09 %	NON = 28 %
bonifications de décharges pour les écoles "ambition réussite" :	OUI = 51,48%	NON = 41,93 %
décharge exceptionnelle de 2 jours pour la rentrée aux écoles sans décharge :	OUI = 58,77 %	NON = 39,18 %
aides à la direction par des EVS :	OUI = 34,14 %	NON = 63,08 %
aides avec la publication d'un vademecum :	OUI = 83,59 %	NON = 13,61 %
aide par la modernisation de l'équipement :	OUI = 71,95 %	NON = 23,92 %
augmentation de 20% de l'indemnité :	OUI = 32,78 %	NON = 64,49 %

Le protocole est-il acceptable : OUI = 34,82 % NON = 60,45 %

LE SNUipp doit-il signer : OUI = 34,12 % NON = 61,81 %

Il est clair que la grande majorité des enseignants ne refuse pas le principe d'une amélioration du système des décharges et de l'aide à l'exercice de la direction. Mais 61% refusent catégoriquement les conditions de leur mise en oeuvre.

Le protocole dans le Gers

Le SNUipp a rencontré l'IA à ce sujet le 18 mai. Nous avons reprécisé notre position (voir p.7) et demandé les modalités d'application dans le département.

L'Inspecteur d'Académie va recruter 66 EVS en plus des 45 déjà présents. Il fait le choix de pourvoir les écoles à 5 classes et plus, car celles de 4 classes ont déjà été dotées précédemment.

Concrètement, dans ce département, les écoles de 1 à 3 classes seront les oubliées.

Le directeur de l'école doit être associé au recrutement... Nous avons rappelé tous les dangers générés par ce système, dans un département où tout le monde connaît tout le monde... Dans l'attente de modalités plus précises, nous conseillons aux collègues directeurs la plus grande prudence sur leur participation aux commissions de recrutements.

En ce qui concerne la mise en place des décharges, il y aurait légèrement plus de PE2 que d'écoles à 4 classes. Leur affectation se fera sur les critères de l'IUFM.... Le contenu d'enseignement du jour du PE2 sera défini ultérieurement par l'IUFM et les IEN.

Mais d'ores et déjà, l'offre de formation continue "stage long" sera réduite d'un tiers... à suivre
Betty Jean dit Teyssier

Frais de déplacement

Saisi par des collègues de RASED qui venaient de prendre connaissance du maigre contenu de leur enveloppe de frais de déplacement pour l'année 2006, nous avons interrogé l'IA.

Celui-ci reconnaît que les enveloppes données ne sont pas à la hauteur des besoins qui sont remontés des départements au niveau académique. Car, les enveloppes ont augmenté mais bien moins que les crédits utilisés l'an passé. Il n'a pas exclu que le Ministère ait surévalué l'enveloppe "emploi" au détriment des autres... Il espère que la situation s'améliorera l'an prochain.

Une fois de plus, c'est bien la preuve que le budget de l'Education Nationale n'est pas à la hauteur des besoins. Rares sont les métiers où l'on demande aux salariés de rouler sur leur propres deniers pour pouvoir faire correctement leur travail!

Nous conseillons aux collègues des RASED de cesser de rouler quand leurs frais ne sont plus remboursés... La démarche est difficile car elle implique la prise en charge d'élèves en difficulté. Il faut pourtant à un moment donné mettre la pression sur l'administration.

Par ailleurs, le dossier des frais des collègues sur poste fractionné est en instance au Ministère.

